



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 014 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 7 février 2008

Président

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 7 février 2008

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)): Je déclare ouverte la quatorzième séance du Comité permanent du patrimoine canadien qui se réunit, conformément à l'article 108(2) du Règlement, pour mener une enquête approfondie sur le rôle d'un diffuseur public au XXI^e siècle.

Avant de délibérer à huis clos, nous sommes saisis d'un avis de motion proposé au Comité permanent du patrimoine canadien par Bill Siksay, député, en date du 7 février 2008.

Que le Comité permanent du patrimoine canadien examine de toute urgence la question de la vente des droits internationaux sur 135 titres du catalogue de CBC à Fireworks International, une division de ContentFilm du Royaume-Uni, et que le Comité permanent demande à des représentants du conseil d'administration et de la direction de CBC/Radio Canada de comparaître dans la semaine du 11 février afin de présenter le motif de cette vente à une société étrangère et de décrire les mesures prises dans ce dossier, et que des représentants de l'Association canadienne de production de films et de télévision et d'autres parties intéressées soient également invités à comparaître devant le Comité sur la question, et que, au besoin, des réunions supplémentaires du Comité soient prévues au calendrier pour procéder à cette étude urgente.

Je vais simplement laisser M. Siksay parler de sa motion, après quoi nous passerons à M. Bélanger.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Merci, monsieur le président.

Veuillez m'excuser d'être arrivé le dernier cet après-midi.

Monsieur le président, je suis certain que la plupart des membres du comité sont au courant de cette affaire. Les médias en ont parlé. Il s'agit, je crois, d'une question importante pour notre radiodiffuseur public en ce sens que ces 135 titres de CBC/Radio-Canada représentent une part importante du patrimoine culturel du Canada. Je m'inquiète vivement de la décision de les vendre à un distributeur étranger, d'autant plus qu'il y a au Canada des distributeurs qui

semblent prêts à acheter les droits internationaux sur ces titres. Apparemment, on ne leur a jamais offert la possibilité de soumissionner pour acquérir ces éléments de notre patrimoine culturel.

Cela pose un sérieux problème. Beaucoup de gens s'en sont vivement inquiétés. Il serait souhaitable que le comité fasse comparaître des représentants de CBC/Radio-Canada, les autres distributeurs et producteurs de films et de télévision qui s'inquiètent de cette situation pour étudier cette question de plus près.

Telle est la teneur de ma proposition.

Le président: Monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le président, sans vouloir sous-estimer l'importance de ce que propose M. Siksay, nous avons presque terminé notre enquête. C'est une tâche importante et je ne voudrais pas que nous la retardions. Je propose donc que nous réservions cette motion.

Une voix: Je l'appuie.

Le président: Vous n'avez pas à l'appuyer.

M. Bill Siksay: Nous pouvons discuter de la sagesse de cette proposition, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: Non.

M. Bélanger propose que nous réservions la motion.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous allons suspendre la séance quelques instants, car nous allons la poursuivre à huis clos. Je demande à toutes les personnes dont la présence n'est pas requise de bien vouloir quitter la salle.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.